

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	16 août 2016			DEAS
Annule et remplace				

Auteur(s) : Commission Prostitution et pornographie		Lié à :(obligatoire) ad 16.012
Titre : Amendement au projet de loi portant modification de la loi sur la prostitution et la pornographie (LProst)		
(Amendement initialement déposé par le groupe socialiste)		
Contenu :		
Article 21, alinéa 1, lettre c (nouvelle), lettre d (ancienne lettre c)		
<i>c) de s'assurer qu'aucun mineur n'accède aux lieux ;</i>		
<i>d) de s'assurer du respect <u>des limites d'âge prévues</u> à l'article 8 ;</i>		
La lettre <i>d</i> devient lettre <i>e</i> , et ainsi de suite jusqu'à la fin de l'alinéa 1.		
Auteur ou premier signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) :		
Philippe Haerberli, président de la commission		
Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :